

## **GALERIE MUNICIPALE BERNARD NONNET**

**Présentation**  
Septembre 2025

La galerie Bernard Nonnet réceptionne les candidatures des **artistes jusqu'au 31 août** pour des expositions l'année suivante.

Les candidatures sont examinées par le comité au mois de septembre, les artistes retenus sont ensuite recontactés par la gestionnaire de la galerie, des créneaux d'exposition sont alors proposés.

**L'artiste s'engage alors à être présent pendant la durée des deux semaines d'exposition, aux horaires de la galerie.** Il se charge aussi du montage et démontage de l'exposition.

**C'est l'artiste lui-même qui assure la médiation de son exposition.** Si l'artiste est professionnel (déclaration à l'urssaf, numéro de siret), une rémunération forfaitaire de 500€ pour deux semaines lui est versée.

Il est aussi demandé à l'artiste d'animer la visite artistique le premier vendredi de l'exposition, à 18h. Il s'agit d'expliquer au groupe de personnes présentes la démarche artistique et les techniques utilisées, au jugé de l'artiste. La ville met à disposition des boissons et encas pour partager un temps avec les visiteurs.

La galerie souhaite aussi encourager l'accès aux pratiques artistiques pour tous et le partage des connaissances artistiques. Si les artistes le souhaitent, ils peuvent donc proposer une animation en parallèle de leurs expositions (ateliers, conférences, projets, etc...). Ces animations donnent lieu à une rémunération.

Pour les artistes qui viennent de loin, un logement peut être fourni par la ville, sous réserve qu'il soit disponible.

La ville se charge de produire les visuels de communication (affiches, dépliants, réseaux sociaux), il est demandé à l'artiste de fournir des visuels libres de droits en haute définition ainsi que des textes de présentation de l'artiste ainsi que de son travail.

**La galerie municipale Bernard Nonnet a pour objectif de promouvoir l'art et l'accès à l'art auprès de tous les publics.** L'entrée et l'accès aux animations sont donc gratuits. La vente des œuvres devra se faire à discrétion par l'artiste (les prix ne doivent pas être affichés).

Il est ainsi demandé à l'artiste d'accompagner les visiteurs sans prendre en compte leurs éventuelles intentions d'achat.

**Les dossiers sont à transmettre avant le 31 août 2026 pour une exposition en 2027 à :**

Mairie d'Erquy  
Service Culturel  
11 square de l'Hôtel de Ville - BP 09  
22430 ERQUY  
ou par courriel à [galeriedart@erquy.bzh](mailto:galeriedart@erquy.bzh)